

TOUTES CLASSES CONFONDUES

- Les manuels scolaires sont prêtés par l'établissement et sont rendus à la fin de l'année en bon état
- Tout élève doit être en possession de son matériel durant les cours (livres, cahiers, trousse.....)
- Les professeurs donnent du travail plusieurs jours à l'avance, voire plusieurs semaines (lecture, exposés). Chaque collégien se doit de noter dans son cahier de texte le travail à faire. (le site « www.viescolaire.net » permet aux élèves et à leurs parents de consulter le cahier de texte en ligne et de suivre les notes obtenues tout au long de l'année)
- Un professeur vous accueille : c'est le professeur principal. il s'occupe de votre classe en priorité.
- Les cours durent 55 minutes et il y a une récréation par demi-journée.

CARNET DE LIAISON

C'est un document permettant la liaison entre le collège et la famille. On doit y lire et signer le règlement intérieur, utiliser les coupons pour justifier des absences ou retards éventuels. Les parents et les professeurs l'utilisent pour communiquer entre eux, ainsi il doit être vérifié quotidiennement par les responsables légaux qui attestent leur prise de connaissance des informations en le signant.

LE RÈGLEMENT INTERIEUR

C'est le texte qui définit les règles de vie, donc les droits et les devoirs de chacun des membres de la communauté scolaire ainsi que l'organisation du collège. Il doit être signé par les élèves et les parents.

LES DÉLEGUÉS DE CLASSE

En début d'année scolaire, deux élèves sont élus dans chaque classe avec leurs suppléants respectifs, par leurs camarades, pour représenter la classe devant le personnel du collège .et dans les différentes instances du collège comme par exemple les conseils de classe.

Chacun des délégués de classe titulaires participe à l'élection des délégués représentants les élèves du collège au conseil d'administration.

LE CONSEIL DE CLASSE

Présidé par le Principal ou par la Principale Adjointe, ce conseil se réunit à l'issue de chacun des trois trimestres pour faire le bilan des résultats des élèves et les conseiller dans leur progression. Y assistent les professeurs de la classe, les

délégués des élèves, des parents élus. Peut y assister également la conseillère d'orientation ou toute personne invitée par le président du conseil.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

C'est l'assemblée représentative de l'ensemble des personnels du collège, des élèves, ainsi que des parents et des collectivités territoriales (commune et département). Elle discute et vote les grandes décisions sur la vie du collège. Le CA est présidé par le Principal qui fait exécuter les décisions.

LE CONSEIL DE DISCIPLINE

C'est le « tribunal éducatif » du collège. C'est un comité restreint du CA qui se réunit en cas de faute très grave et qui peut aller jusqu'à approuver par vote, l'exclusion définitive d'un élève.

LES EXAMENS, LES VALIDATIONS ET ATTESTATIONS.

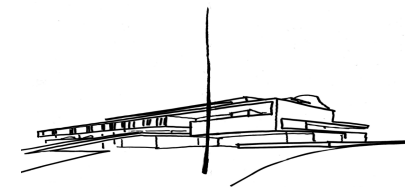
Tous les collégiens sont amenés à passer des examens de fin d'étude collège : le Diplôme National du Brevet ou le Certificat de Formation Générale en fin de 3°. Tout au long du parcours collège, les élèves acquièrent des compétences validées dans le Livret de Compétences qui atteste de la maîtrise en fin de 3° du socle commun de connaissances et de compétences. Les élèves sont également formés et évalués en sécurité routière (ASSR).

LES LANGUES ET LES OPTIONS

L'anglais, l'espagnol et l'allemand sont les trois langues étudiées au collège. Il existe une section bilingue « anglais-allemand » .A partir de la 5° il est possible de choisir l'option « latin ». En fin de 4°, il est possible de choisir l'option découverte professionnelle 3 heures, et éventuellement le grec (l'option peut-être proposée si le nombre d'élèves intéressés est suffisant).

LES REGIMES DE SORTIES

Les demi-pensionnaires mangent au restaurant scolaire et sont donc tenus de rester au collège toute la journée. Trois régimes de sortie de l'établissement existent, du plus restrictif (Régime 1) au plus souple (Régime 3).



Académie de Créteil
Collège Simone VEIL
12, rue François Coppée
94520 Mandres Les Roses

Tél : 01 56 32 30 80
Fax : 01 45 95 98 74

Mél : ce.0942187s@ac-creteil.fr

LE COLLEGE, C'EST DEMAIN !



Illustration Conseil Général du Val de Marne

LE MOT DU PRINCIPAL

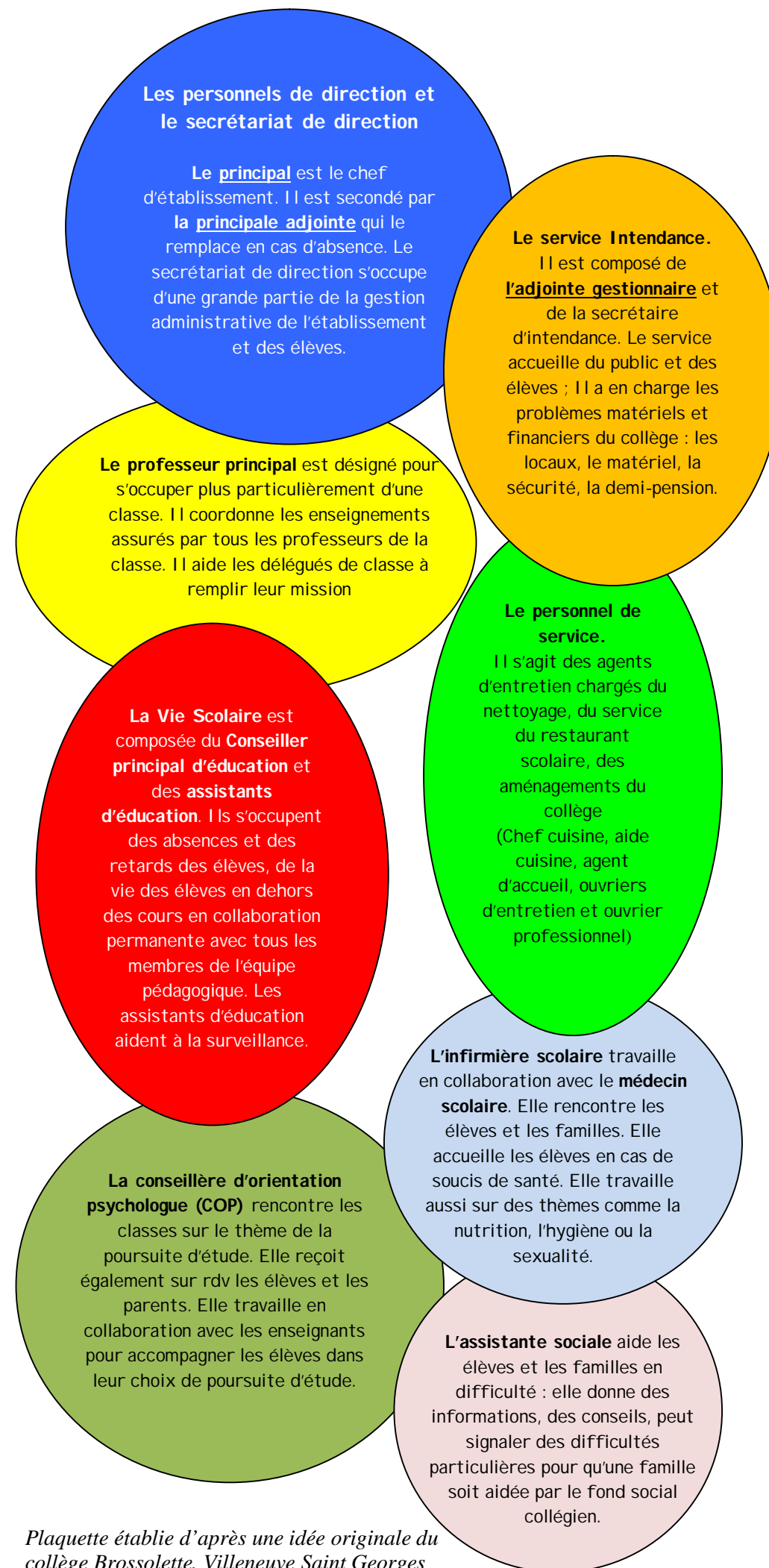
Bienvenue au collège Simone VEIL !

Votre enfant va devenir collégien à la rentrée prochaine. Cette plaquette lui permettra de découvrir les différents aspects du collège : des interlocuteurs plus nombreux, un nouvel emploi du temps, des méthodes de travail différentes. L'objectif du collège est à la fois de développer les savoirs, les savoirs être et un parcours de réussite que nous souhaitons pour chaque élève. Le collège est un lieu de formation de l'individu et du futur citoyen dans le cadre du respect des personnes, des règles et du cadre de vie.

Il est important que chaque élève trouve sa place rapidement à son arrivée dans l'établissement, et s'y sente bien. Pour cela, n'hésitez pas l'inviter à solliciter les adultes en cas de difficulté ou à relayer vous-même toute question auprès de ceux-ci.

Frédéric TISSIER,
Principal

à qui s'adresser ?	Principal	Principal(e) adjoint(e)	gestionnaire	CPE / Vie scolaire	Professeur principal	Professeur concerné	Conseillère	Documentaliste	Assistante sociale	Infirmière	Secrétariat
FREQUENTATION SCOLAIRE											
Dispense EPS				*		*					*
Absence des élèves				*							
Accidents (déclaration)	*			*		*				*	*
Admission, Radiation	*										*
Certificat de scolarité											*
VIE SCOLAIRE & RESULTATS											
Organisation du travail, emploi du temps	*	*		*	*	*					
Manuels scolaires et contrôles du temps				*				*			
Bulletins scolaires	*	*		*	*						
Remise de diplômes	*	*									
Emprunt livres, Documents								*			
ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES											
Association sportive (UNSS)	*		*			*					
Accompagnement éducatif	*	*		*		*	*				*
Sorties, voyages	*		*			*		*			
AIDE AUX FAMILLES											
Fonds social collégien	*		*								
Aides sociales	*								*		
Problèmes personnels	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
VIE QUOTIDIENNE											
Changement de situation	*	*	*	*							*
Paiement demi pension			*								
Menus	*		*								*
ORIENTATION											
Informations procédures	*	*			*		*				*
Documentation, formation et métiers					*		*	*			
DIVERS											
Conseil d'administration et instances	*	*		*	*						*



Plaquette établie d'après une idée originale du collège Brossolette, Villeneuve Saint Georges

La recette de la réussite scolaire
Les 6 règles d'or du comportement au collège.
1. J'arrive à l'heure
2. Je n'oublie pas mon matériel.
3. Je respecte le matériel et les locaux.
4. Je ne gêne pas le déroulement des cours.
5. J'accepte les décisions des adultes sans les négocier.
6. Je garde mon calme, je ne m'énerve pas.

Les 6 règles d'or du travail au collège et à la maison.
1. Je tiens mes cahiers selon les exigences des professeurs
2. Je suis attentif(ve) en classe et participe au cours
3. J'organise et j'approfondis mon travail : - en apprenant régulièrement mes leçons (en évitant de réciter des phrases apprises par cœur sans en comprendre le sens), en faisant le travail demandé par les professeurs pendant le cours et à la maison - en rendant dans les temps impartis les « devoirs maison » <i>Pour y parvenir je prends en compte les conseils donnés par mes enseignants</i>
4. Je gère mon temps entre loisirs et travail
5. Je me fixe des buts et me donne les moyens de les atteindre
6. J'analyse mes résultats pour progresser

Un peu d'histoire... Qui est Simone Veil ?



Simone Veil, née Simone Jacob le 13 juillet 1927 à Nice (Alpes-Maritimes), est une femme politique française. Rescapée de la Shoah, elle entre dans la magistrature comme haut fonctionnaire jusqu'à sa nomination comme ministre de la Santé, en mai 1974. À ce poste, elle fait notamment adopter la « loi Veil », promulguée le 17 janvier 1975, qui dépénalise le recours par une femme à l'interruption volontaire de grossesse. De 1979 à 1982, elle est la première femme à présider le Parlement européen élu au suffrage universel. Ministre des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville dans le gouvernement Édouard Balladur, elle siège au Conseil constitutionnel de 1998 à 2007. Éluë à l'Académie française, elle est reçue sous la Coupole le 18 mars 2010. *Source : Wikipédia*